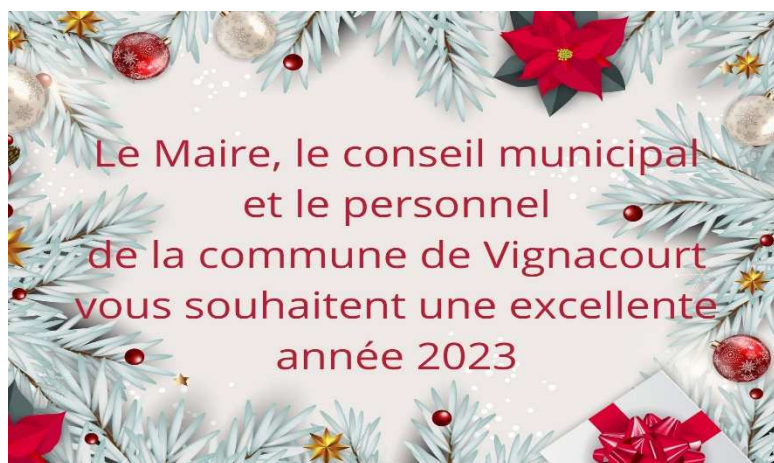




Edition trimestrielle – N° 1 – 2023



MOT DU MAIRE

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

J'aurai plaisir à vous retrouver **Vendredi 27 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes** pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Après 2 ans d'interruption, ce moment convivial me permettra enfin de vous présenter l'équipe communale élue en Mars 2020. Ce sera également l'occasion de retracer les travaux menés en 2022 et les projets à venir. Malgré une période économique difficile, l'équipe municipale et moi-même restons ambitieux pour notre commune.

Avec toute ma sympathie

S. DUCROTOY

RETROSPECTIVES DES TRAVAUX REALISES SUR LA COMMUNE EN 2022



Extension rénovation de la cantine scolaire avec un self pour les élèves de primaire



Installation de nouveaux jeux au Parc et clôture



Aménagement de 10 places de parking rue de Daours



Nouvelle clôture au groupe scolaire



Parking rue Léon Thuillier (anciennement Café VIGREUX)



Remplacement de la porte de la chapelle

TRAVAUX A REALISER COURANT 2023

- Aménagement d'un logement d'urgence derrière la mairie
- Aménagement du terrain rue d'Amour (ancienne habitation de M.WALLOIS), en zone de loisirs ou touristique sur l'arrière et projet de terrains à bâtir en façade
- Modernisation de l'éclairage public de la rue d'Amiens à la Rue d'Amour : remplacement des 140 lanternes SHP par 140 lanternes à LED. Pour la commune, réduction de la consommation d'énergie et sur les coûts de maintenance, réduction également de l'empreinte carbone de 5 141 kg CO2/an. Sur toute la traversée du village, un dispositif de baisse d'intensité lumineuse la nuit, sera mis en place de façon pérenne.
- **Travaux du SIVU à venir (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) –** Compétence unique pour la création et entretien de voirie : rue des Haies aux Moineaux, du Bois Louis, trottoirs ruelle binet.
- Extension de la caserne des pompiers
- Vidéoprotection : 5 caméras seront installées, 3 pour les flux de circulation (axe rue Godard Dubuc et rue d'Amiens) et 2 en zonal, en centre-ville et à la salle polyvalente.
- Installation d'un toilette PMR au cimetière et rénovation de la Chapelle : Faux-plafond et changement du mode de chauffage, objectif proposer une salle supplémentaire soit aux associations ou aux particuliers.

PROJETS A L'ETUDE EN 2023

Construction de logements, afin de maintenir un cadre de vie normal et adapté aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

MANIFESTATIONS 2022 EN PHOTOS ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE



FORUM DES ASSOCIATIONS : Une quinzaine d'associations locales ont participées à ce forum, un grand merci au monde associatif pour leur implication sur la commune. Opération qui sera renouvelée l'année prochaine.

REPAS DES AINES : 130 personnes ont participé au repas de Noël, à la salle polyvalente le dimanche 4 décembre 2002, un agréable moment de convivialité en musique. La veille, 240 repas ont été livrés à domicile par les membres du CCAS.



ARBRE DE NOËL : Les enfants de l'école ont assisté au spectacle de Noël « Rico, le clown fait son cirque » avec la venue du Père Noël, suivi d'une collation et distribution de chocolats. Le Père Noël a remis un cadeau aux enfants de maternelle.



MARCHE DE NOËL : 9 exposants, soirée animée avec des chants de Noël par les enfants de l'ALSH, le groupe « Les Ah Musettes » et la musique de Vignacourt

VIE LOCALE

COUPURES ELECTRICITE

Les personnes ayant des appareils médicaux doivent se rapprocher de l'Agence Régionale de Santé – 52 rue Daire – 80000 AMIENS – Tél : 03 22 97 09 70

APEV

L'APEV a fait sa distribution de sapins aux parents d'élèves le vendredi 2. Une quarantaine de sapins vendus.



Le samedi 10 décembre, elle organisait son atelier de Noël, une journée créative sur le thème de Noël. Une quarantaine d'enfant était présent. Un moment d'échange et surtout de concentration.

Chacun des enfants a pu repartir avec sa réalisation. Le reste a été vendu lors du marché de Noël du village avec d'autres créations réalisées par des bénévoles et parents d'élèves comme des boîtes à surprises, pochettes à billets, centres de tables, couronnes étoiles, des pots lumineux de Noël....

Le vendredi 16 décembre à 10h, nous reversionons les dons des jouets et vêtements récoltés à l'école auprès des parents d'élèves pour les bénéficiaires des restos du coeur. Un grand merci pour ce geste de solidarité.

COORDONNEES DE LA CONCILIATRICE DE JUSTICE DU SECTEUR

Mme NUTTIN Muriel par mail
muriel.nuttin@conciliateurdejustice.fr

La conciliatrice de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis et est chargée d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Engagée en avril 2022 par la Communauté de communes Nièvre et Somme, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'Opération programmée d'amélioration de

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

La remise des prix a été organisée le 16 novembre 2022. Tous les participants ont reçu un bon d'achat chez Hortipassion d'un montant en fonction de leur classement. Pour la 1^{ère} fois cette année nous avons trois habitants de Vignacourt qui ont obtenu un prix au concours départemental des Villes, Villages et Maisons fleuris. Il s'agit de Mesdames Schricke, Latour et Monsieur Deloison. Jusqu'à ce jour, nous n'avions qu'un seul Vignacourier par an retenu à ce concours. N'hésitez pas à vous inscrire en 2023.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS EN 2022

Suite au passage du jury des Villes et Villages fleuris des Hauts De France le 11 aout 2022, la commune de Vignacourt garde son label de «3 fleurs». Un grand merci au service technique de la commune et au centre de loisirs pour l'entretien et les décorations.

Elle est compétente pour les problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, litiges entre commerçants, litiges en matière de droit rural et litiges en matière prud'homale.

l'habitat achève bientôt sa première année d'activité.

D'une durée de 5 ans, cette opération vise à aider et à accompagner les propriétaires privés du territoire dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.

Bénéficiez vous aussi de l'accompagnement technique et des aides financières de l'OPAH-RR pour améliorer le confort de votre logement.

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs, sans conditions de ressources mais qui s'engagent à pratiquer un loyer maîtrisé

Pour quels travaux ?

3 thématiques de travaux sont considérées prioritaires et peuvent être aidées :

- Economies d'énergie et lutte contre les passoires thermiques

(chauffage, isolation, menuiseries, etc.)

- Adaptation au handicap et au vieillissement

(équipements sanitaires, accessibilité, etc.)

Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé(désordres structurels, défaut de sécurité des équipements, électricité, plomberie, toiture, etc.)

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (certifiés RGE pour les travaux de rénovation énergétique), et ne doivent pas être engagés avant le dépôt des demandes de financement.

Quelles aides ?

- Les subventions et primes de l'ANAH
- Les subventions complémentaires de la Communauté de communes
- Ces aides sont cumulables avec les financements du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts-de-France ou encore des Caisses de retraite

Quel interlocuteur ?

Choisi par la Communauté de communes pour animer l'opération, **le cabinet Page9 intervient gratuitement auprès des propriétaires éligibles.** Il leur apporte un conseil technique et financier, et les accompagne dans le montage administratif des demandes d'aide.

Page9 – Tél. : 06 26 84 96 81,
<mailto:ccnsopah@page9.fr>

Des permanences d'accueil sont organisées 2 jeudis par mois :

PERMANENCES FIXES Dans les locaux de la communauté de communes		PERMANENCES MOBILES En mairie		
01/12/2022	9h - 12h Picquigny	9h - 11h Breilly	11h30 - 13h30 Fourdrinoy	15h - 17h Saisseval
15/12/2022	9h - 12h Flixecourt	9h - 11h Halloy les Pernois	11h30 - 13h30 Pernois	15h - 17h Canaples
12/01/2023	9h - 12h Picquigny	9h - 11h Soues	11h30 - 13h30 Le Mesge	15h - 17h Cavillon
26/01/2023	9h - 12h Flixecourt	9h - 11h Vignacourt	11h30 - 13h30 Havernas	
09/02/2023	9h - 12h Picquigny	9h - 11h Ribeaucourt	11h30 - 13h30 Fransu	15h - 17h Franqueville
23/02/2023	9h - 12h Flixecourt	9h - 11h La Chaussée Tirancourt	11h30 - 13h30 Belloy sur Somme	15h - 17h Crouy St Pierre



RESTOS DU COEUR

Grâce à la générosité des parents de l'école suite à l'appel aux dons de l'APEV, nous avons pu redistribuer les jouets et vêtements en faveur des bénéficiaires des restos du coeur de VIGNACOURT. Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont contribué à ce geste solidaire.

Nous souhaitons à tous nos meilleurs voeux pour 2023."

LES RESTOS DU COEUR DE VIGNACOURT.

FRELONS ASIATIQUES

Face à la forte prolifération des frelons asiatiques les pompiers n'interviennent :

- qu'en cas de péril imminent (proximité avec une école, d'un hôpital, nid au sein d'une habitation ...).
- pour le domaine public et la voie publique.

Dans ces cas, contacter la mairie.

=> En l'absence d'urgence (nid dans un jardin, dans un champs ...): il appartient au propriétaire privé de solliciter (à ses frais) l'intervention d'un professionnel de la destruction des nids de frelons asiatiques.

PLANTATIONS (HAIES, ARBRES, ARBUSTES...)

« Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Distance minimum

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

À noter : Si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un [bornage de terrain](#) ».

« S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 m de la limite séparative de votre terrain.

Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure à votre terrain). Il est alors possible de demander à votre voisin d'élaguer ou d'abattre l'arbre, à condition de prouver que vous subissez un trouble réel, excessif et anormal dans votre environnement. Si vous n'obtenez pas gain de cause, vous devez faire appel à un conciliateur de justice puis faire un recours auprès du tribunal judiciaire ».

Entretien

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal du lieu où se situe le terrain ».

***Sources** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> - site internet pour obtenir plus d'informations ou contacter la mairie en cas de besoin

EVENEMENTS A VENIR

14/01/2023	Assemblée générale des anciens combattants à 9 h dans la salle de réunion derrière la mairie
19/03/2023	Souvenir Victimes civils et militaires – Guerre d'Algérie et combats au Maroc et Tunisie (Cimetière communal)
27/01/2023	Vœux du maire

ETAT CIVIL

NAISSANCE

DUPUIS Elyonore née le 29/09/2022.

TRINOVAL : CALENDRIER 2023 – 1^{ER} SEMESTRE DES JOURS DE COLLECTE

2023

Vignacourt : vos jours de collecte !

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Di 1 Nouvel An	Me 1	Me 1 JM du compliment	Se 1 Jl de la blague	Je 1 Fête du travail 18	Je 1
Lu 2 1	Je 2	Je 2	Di 2	Ma 2	Ve 2
Me 3	Ve 3	Ve 3	Lu 3 14	Me 3	Se 3
Me 4	Se 4	Se 4	Ma 4	Je 4 JM Star Wars	Di 4 Fête des Mères
Je 5	Di 5 Fête des Grands-Mères	Di 5 Fête des Grands-Mères	Ma 5	Ve 5 JM de l'Environnement	Lu 5 23
Ve 6	Lu 6 8	Lu 6 10	Je 6	Se 6	Ma 6
Se 7	Ma 7	Ma 7	Ve 7	Di 7 Victoire 1945	Me 7
Di 8	Me 8	Me 8 Jl des femmes	Se 8	Lu 8 19	Je 8
Lu 9 2	Je 9	Je 9	Di 9 Pâques	Ma 9	Ve 9
Me 10	Ve 10	Ve 10	Je 10 Lundi de Pâques 25	Me 10	Se 10
Me 11	Se 11	Se 11	Ma 11	Je 11	Di 11
Je 12	Di 12	Di 12	Me 12	Ve 12	Lu 12 34
Ve 13	Lu 13 7	Lu 13 11	Je 13	Se 13	Me 13
Se 14	Ma 14 St Valentin	Ma 14	Ve 14	Di 14	Me 14
Di 15	Me 15	Me 15	Se 15	Lu 15 30	Je 15
Lu 16 8	Je 16	Je 16	Di 16	Ma 16	Ve 16
Me 17	Ve 17	Ve 17 St Patrick	Lu 17 18	Me 17	Se 17
Me 18	Se 18	Se 18	Ma 18	Je 18 Ascension	Di 18 Fête des Pères
Je 19	Di 19	Di 19	Me 19	Ve 19	Lu 19 25
Ve 20	Lu 20 8	Lu 20 12	Je 20	Se 20	Ma 20
Se 21 JM des clubs	Me 21	Me 21	Ve 21	Di 21	Me 21 Fête de la Musique
Di 22	Me 22	Me 22	Se 22	Lu 22 21	Je 22
Lu 23 4	Je 23	Je 23	Di 23	Ma 23	Ve 23
Me 24	Ve 24	Ve 24	Lu 24 13	Me 24	Se 24
Me 25	Se 25	Se 25	Ma 25	Je 25	Di 25
Je 26	Di 26	Di 26	Me 26	Ve 26	Lu 26 36
Ve 27	Lu 27 9	Lu 27 13	Je 27	Se 27	Me 27
Se 28	Ma 28	Ma 28	Ve 28	Di 28 Pentecôte	Me 28
Di 29		Me 29	Se 29	Je 29 Lundi de Pentecôte 23	Je 29
Lu 30 5		Je 30	Di 30	Ma 30	Ve 30
Me 31		Ve 31		Me 31	



Vacances scolaires
ZONE B

Jours fériés

Semaine du développement durable
(SDD)
du 30 mai au 5 juin



RAPPEL : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



Conception : Service communication - Crédits photos : Citéo et Trinova - Crédits illustrations : Studio 2HB, Trinova et Freepik

PERIODE HIVERNALE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LA CHAUSSEE TIRANCOURT

du 1^{er} Janvier 2023 au 31 mars 2023

Lundi, Mercredi, et Vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 -17h00

Fermé le Mardi et le Jeudi

Samedi : 9h00 – 12h30 et 13h30 -17h00

(source : <https://www.trinova.fr/Prestations-et-services/Particuliers/DechetteriesTrinova/>)